

## ÉDITO

Le budget primitif pour 2022 a suscité des interrogations lors du dernier comité syndical : que peut faire le syndicat pour accompagner plus efficacement les communes dans la crise actuelle ? Le débat est complexe : la perception de l'état des finances du syndicat est subjective et les attentes des élus sont très hétérogènes. De plus en plus, le Siéml assume pleinement les compétences qui lui ont été transférées. La contrepartie est alors qu'il développe des programmes d'intérêt départemental, et non plus seulement des actions d'intérêt communal. C'est ainsi par exemple que le Siéml assume la quasi-entière des CAPEX et OPEX (fortement déficitaires) des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Il porte également l'intégralité des investissements visant à commander à distance les armoires d'éclairage public. Il finance enfin 100 % des travaux de renforcement et de sécurisation du réseau électrique qu'il réalise en vertu de sa maîtrise d'ouvrage en secteur rural. Pour les chantiers qui profitent très directement à l'enrichissement du patrimoine de la commune, il n'est pas anormal que la mutualisation trouve ses limites et que des participations soient demandées. Nous regarderons dans les mois qui viennent comment éventuellement aller plus loin. Mais il faut bien se rendre compte que le syndicat a produit de gros efforts depuis une dizaine d'années pour diversifier ses compétences sans pour autant remettre en cause son activité historique.

**Jean-Luc Davy**  
président du Siéml

## RÉSEAU DE CHALEUR DE MONTREVAULT-SUR-ÈVRE PREMIÈRE COMMUNE À TRANSFÉRER SA COMPÉTENCE AU SIÉML !

Depuis quelques années, le Siéml s'est doté d'une nouvelle compétence optionnelle : la gestion des réseaux de chaleur ou de froid. La commune de Montrevaux-sur-Èvre est la première à avoir transféré sa compétence au syndicat pour la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau de chaleur associé à une chaufferie bois.

### Pourquoi un réseau de chaleur ?

La constitution d'un réseau de chaleur pour une collectivité de petite ou moyenne taille est une solution concrète pour répondre aux objectifs climat-énergie (PCAET). Il permet de substituer un combustible, le fioul par exemple, par une énergie renouvelable et de réduire ainsi les émissions gaz à effet de serre, tout en optimisant l'équipement via une mutualisation des besoins. Un réseau de chaleur s'inscrit dans un écosystème existant permettant de raccorder des bâtiments consommateurs en énergie (école, EHPAD, collège, logements collectifs et même piscine) afin qu'ils bénéficient d'un chauffage plus vertueux et plus efficient. À long terme, le réseau de chaleur assure à la collectivité de diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments et aux abonnés de bénéficier de tarifs non soumis à la volatilité du prix des énergies fossiles.

### Le projet de Montrevaux-sur-Èvre

Dans le cadre de la restructuration du centre-bourg de la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart, Montrevaux-sur-Èvre et le Siéml ont étudié la faisabilité d'un projet de réseau de chaleur pour raccorder des installations fioul ou gaz naturelles existantes. Le scénario retenu consiste à mettre en place deux chaudières à bois déchiqueté, 720 mètres linéaires de canalisations enterrées et deux chaudières gaz en appoint/secours. Les élus ont validé par délibération concordante le transfert de la compétence au Siéml pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion du futur réseau de chaleur bois énergie. Prochaines étapes : sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir le montage juridique le plus approprié, travailler sur l'implantation de la chaufferie et retenir le groupement de prestataires adéquats avec l'aide de l'AMO.

### LES ENJEUX DU PROJET

**Structures raccordées :**  
collège, centre social, EHPAD,  
logements collectifs et bâtiment  
communaux

**2**  
chaudières à bois déchiqueté

**90**  
% des besoins en chauffage  
couverts

**720**  
ml de réseau enterré

**100**  
m<sup>2</sup> de surface  
de chaufferie de plein pied  
ou enterrée et de silo

**425**  
tonnes de bois déchiquetés par  
an issu  
de la filière bois locale

**2**  
chaudières gaz en appoint  
par jour de grand froid ou en  
secours de la chaufferie bois  
(rachat chaudières existantes)

**1,1**  
M€ d'investissements

**50**  
% de subventions attendues  
(fonds chaleur de l'ADEME,  
CEE...)

### CONTACT

**Clément CHEPTOU**, responsable  
du service expertise bâtiments  
et chaleur renouvelable  
c.cheptou@sieml.fr  
02 41 20 75 55 - 07 50 12 42 69

## CARTOGRAPHIER LA TRAME SOMBRE PREMIÈRE PIERRE VERS UN SDAL DÉPARTEMENTAL

Éclairer mieux et durablement c'est prendre en compte les enjeux environnementaux. Depuis plusieurs années, le Siéml accompagne les schémas d'aménagement lumière (SDAL) de ses adhérents. Pour aller plus loin, il envisage de collaborer avec la ligue de protections des oiseaux (LPO) et le CPIE Loire Anjou pour élaborer une trame sombre à l'échelle du Maine-et-Loire et poser ainsi la première pierre d'un SDAL départemental. Forts de leur expérience sur le territoire des Mauges, le CPIE et la LPO pourraient cartographier les « nids » et chemin de circulation des espèces nocturnes ou crépusculaires afin de déterminer les corridors écologiquement sensibles durant la nuit et les préserver de la pollution lumineuse. Cet outil, la trame sombre, est indispensable pour adapter l'éclairage public selon des préconisations spécifiques et le rendre plus respectueux des écosystèmes et de la biodiversité.

## [WEBINAIRE] MARCHÉS DE L'ÉNERGIE CONTEXTE ET PERSPECTIVES

Le groupement d'achat électricité du Siéml n'a malheureusement pas été épargné par la hausse historique des prix de l'énergie. C'est pourquoi, le syndicat organise à l'attention de ses représentants et des membres du groupement un webinaire d'information. Le cabinet Pureenergy interviendra pour expliquer les modalités de fixation du prix 2022 selon le contexte actuel et les perspectives d'évolution du marché de l'énergie. Le pôle transition énergétique du Siéml reviendra sur les différents dispositifs d'accompagnement pour aider les collectivités dans leurs efforts pour maîtriser la demande en énergie. Il proposera quelques pistes pour un soutien renforcé. Rendez-vous en visioconférence le **mardi 5 avril** de 14 h à 15 h.

→ **S'inscrire au webinaire depuis le [formulaire en ligne](#)**

## [À VENIR] APPEL À PROJETS « POLLINISER » ESSAIMER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES

Le nouvel appel à projets « PollinisER » s'adresse aux collectivités pour les aider à faire émerger des collectifs citoyens dans le cadre de projets d'énergies renouvelables. Le Siéml financera une partie de l'accompagnement de la collectivité par une structure spécialisée : de la mobilisation des habitants à la montée en compétence du collectif afin de le rendre autonome sur le projet. Le premier appel à projets sera lancé à la mi-avril.

## → RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

<b>MAR. 5 AVRIL</b>	Réunion du Bureau > Siéml
<b>MAR. 5 AVRIL</b>	Webinaire « marchés de l'énergie »
<b>MER. 27 AVRIL</b>	Réunion territoriale Angers Loire Métropole
<b>JEU. 28 AVRIL</b>	Réunion territoriale Loire Layon Aubance

→ **Calendrier des réunions territoriales sur [www.sieml.fr](http://www.sieml.fr)**

## ÉLECTION DE JEAN-LUC DAVY EN TANT QUE VICE-PRÉSIDENT D'AMORCE

Le 23 mars dernier, Jean-Luc Davy a été élu vice-président de l'association Amorce qui regroupe plus de 1000 adhérents en France et œuvre pour faire des collectivités des acteurs au cœur de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de la gestion intégrée de l'eau. Il siègera au conseil d'administration en tant que vice-président en charge de la distribution d'électricité et de gaz.

## ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX BT ET HT PARTICIPATION AU TERRASSEMENT EN SURLARGEUR



Désormais, dans le cas d'une opération coordonnée d'enfouissement des réseaux basse tension, le Siéml prendra en charge 60 % du coût des travaux de terrassement en surlargeur lorsqu'ils permettent d'enfouir un câble haute tension sur le même cheminement qu'un réseau basse tension. Cette participation concerne les opérations réalisées dans des espaces déjà urbanisés de communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE. Le montant maximum est fixé à 40 000 € HT par opération pour une enveloppe annuelle de 200 000 € HT.

## LE SIÉML ADHÈRE À RESECO POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE



Le Siéml s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations (RSO) pour rejoindre les quatre collectivités déjà labellisées Lucie 26 000 en Maine-et-Loire. Le syndicat intègre déjà des clauses et critères liés à des questions sociales, éthiques et environnementales dans sa politique d'achats. Pour aller plus loin, il adhère depuis peu à l'association RESECO qui réunit des structures de droit public soumises au code de la commande publique et engagées pour l'intégration du développement durable dans leurs achats publics. Une nouvelle étape vers une politique d'achats plus responsable et la labellisation Lucie 26 000.